

une déclaration en ce sens au cours des entretiens.

Enfin, il a été question d'accorder à la Grèce une aide spéciale à l'égard de ses dépenses relatives à la défense. Elle est incapable de continuer à assumer les lourdes dépenses auxquelles elle s'est engagée, et tous les pays, la plupart d'entre eux du moins, prennent maintenant des initiatives pour l'aider dans une certaine mesure à défrayer le coût de ses dépenses au chapitre de la défense. Par exemple, en 1963, le Canada, moyennant l'approbation du Parlement bien entendu, fournira un million de dollars sous forme de pièces détachées pour les avions qu'il lui a fournis auparavant, et un autre million sous forme de produits alimentaires destinés à l'armée grecque. La Grèce témoigne une grande amitié au Canada et elle nous est bien reconnaissante d'avoir adopté cette attitude.

Il a été convenu que la prochaine réunion, qui aura lieu au printemps, se tiendra à Ottawa les 21, 22 et 23 mai. Je suis sûr que si les honorables députés avaient été à Paris ils auraient ressenti beaucoup de satisfaction—eussent-ils assisté aux réunions, et je ne porte les yeux sur personne en particulier, monsieur l'Orateur—devant la réaction des délégués des autres pays membres. Ils étaient tout simplement ravis de venir au Canada pour cette réunion et nous ferons notre possible, j'en suis sûr, pour les accueillir chaleureusement afin qu'ils quittent le Canada en emportant une impression de notre pays, aussi bonne que celle qu'ils ont actuellement.

Les honorables députés trouveraient peut-être intéressant que le communiqué, qui a été publié à l'issue de la réunion, soit imprimé en appendice au hansard et s'ils le désirent je l'ai ici.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le communiqué publié à l'issue de la conférence ministérielle, soit imprimé en appendice au hansard. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

[Note de l'éditeur: Le document susmentionné paraît sous forme d'appendice au présent numéro.]

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre s'associent aux autres députés pour souhaiter la bienvenue au ministre qui rentre d'une réunion du Conseil de l'OTAN. Ainsi qu'on l'a signalé à un autre endroit, nous savions qu'il serait en sécurité à Paris, mais qu'il serait aussi fort occupé.

La déclaration qu'il a faite et le communiqué qui a été émis après la réunion du Conseil ne manquent pas d'intérêt, mais, comme

cela arrive si souvent dans des cas semblables, leur intérêt provient surtout de ce qu'ils passent sous silence plutôt que de ce qu'ils révèlent. Au dire du ministre, cette réunion a été la plus harmonieuse de toutes les réunions du Conseil de l'OTAN auxquelles il a assisté. Il y a deux façons de réaliser l'harmonie à des réunions de ce genre, savoir éviter de prendre des décisions sur des questions d'importance ou aborder ces questions tout en essayant de s'entendre.

D'après ce que le ministre a dit, il me semble qu'au moins une décision importante n'a pas été prise, même si la question est à l'étude du Conseil de l'OTAN depuis longtemps déjà. Nul doute qu'il y en a eu d'autres également. Il s'agit en l'occurrence de la question de savoir si le système de défense de l'OTAN devrait faire usage d'un préventif nucléaire tactique. A mon avis, monsieur l'Orateur, jusqu'à ce qu'une décision ait été prise à ce sujet, il sera vraiment très difficile d'en prendre une à l'égard de l'accroissement—et cela est très important—des forces classiques, de sorte que l'OTAN ait le moins possible à dépendre de l'emploi d'armes nucléaires.

Le ministre a été heureux de mentionner que, de l'avis du Conseil de l'OTAN, le Canada avait rempli toutes ses obligations. Bien que cela ne soit peut-être pas strictement un engagement de l'OTAN en ce moment, il me semble que nous ne pouvons nous acquitter du rôle qui nous est dévolu dans la division aérienne de défense sans l'équipement nécessaire à cette fin. Il est convenu actuellement que cet équipement exige des ogives nucléaires pour remplir un rôle de reconnaissance avec puissance de frappe. C'est là un engagement qui me semble important et qu'il faudrait mettre à exécution ou modifier.

Le ministre a aussi déclaré que la question de la consultation est revenue sur le tapis. Elle revient, j'en suis certain, à chaque réunion du Conseil de l'OTAN. On l'étudiera encore à l'avenir. Je ne puis voir ce que les nouvelles études peuvent ajouter à celles qui ont été faites dans le passé sur la nécessité des consultations. La procédure de consultation existe sans aucun doute. Ce qui importe c'est de vouloir y faire appel lorsqu'il y a urgence. Même si je partage la satisfaction du ministre et des autres délégués devant la façon avec laquelle les États-Unis ont réglé avec fermeté et modération la crise cubaine, l'incident a fait ressortir, ainsi que le ministre l'admettra sans aucun doute, les lacunes inhérentes des consultations avant la crise.

Le ministre a mentionné la nécessité d'une planification d'urgence, des plans pour parer à l'imprévu, pour employer son expression, aux fins d'empêcher les décisions unilatérales